

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

## Séance du 20 novembre 2025

L'an 2025 et le 20 novembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 novembre 2025.

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Date d'affichage : 13 novembre 2025

**Délibération N° 20-11-2025 / N°194**

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Marc Bourdel, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Olivier Gallet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Akexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 98

Absents : Alain Rose, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Ludovic Degouve, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Serge Leu, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Julien Bellengier suppléé par Michel Kwasebart, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Jean Bridel.

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Murielle Roussel, Florence Dambreville procuration à Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Roland Descamps ayant donné procuration à Sylviane Evain, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Denis Caillierez.

**Secrétaire de séance : Martine Gérard**

**Titre de la délibération : Organisation du concours « Vitrines de Noël » et attribution d'un Prix**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la compétence de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en matière d'animation et de valorisation du territoire,  
 Vu la volonté de la Communauté de Communes de soutenir le commerce local et de renforcer l'attractivité du territoire pendant la période des fêtes de fin d'année,  
 Vu la proposition du Président de mettre en place un concours intitulé « **Vitrines de Noël** »,  
 Vu le règlement du concours fixant les modalités de participation, de désignation du gagnant et de remise du lot,

Il est proposé d'organiser un concours « Vitrines de Noël » organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois du 1er décembre au 18 décembre 2025, destiné à valoriser les commerces du territoire à travers la décoration de leurs vitrines.

Les Conditions de participation : le concours est ouvert à tous les commerçants situés sur le territoire communautaire. La participation est gratuite et se fait sur inscription avant le 1er décembre 2025.

La Désignation du gagnant : il sera désigné selon le nombre de “J'aime” obtenus sur la publication officielle Facebook de la Communauté de Communes. En cas d'égalité, un jury communautaire départagera les ex æquo selon la créativité et l'originalité des décorations.

Le lot attribué : le commerce gagnant recevra un chèque cadeau d'un montant de 200 € à dépenser sur le territoire de la CCCA, financé sur le budget de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Le lot est non échangeable et non transférable.

La communication :Les photographies des vitrines participantes pourront être utilisées par la Communauté de Communes dans le cadre de sa communication institutionnelle (site internet, réseaux sociaux, presse locale...).

Suite à l'avis favorable des membres du Bureau communautaire du 8 octobre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise en place du concours “Vitrines de Noël”,

- d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 200 € à dépenser sur le territoire de la CCCA au commerce lauréat,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du concours et au versement du lot.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24/11/2025 et publication ou notification du 24/11/2025

